



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APJE

Question écrite n° 10935

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur certains effets pervers que peuvent avoir les mesures d'aides à la création d'entreprises et/ou d'emplois. En effet, l'aide au premier emploi est octroyée indifféremment pour l'embauche d'un chômeur indemnisé ou d'un demandeur d'emploi démissionnaire, ce qui peut conduire au débauchage de salariés qualifiés qui n'auraient pas d'engagement contractuel de non-concurrence. Il lui demande quelles mesures pourraient être prises pour éviter que de telles situations surviennent, en proposant par exemple que la situation du premier salarié engagé soit prise en compte nécessairement pour l'octroi de l'aide.

Texte de la réponse

La mesure d'exonération pour l'embauche d'un premier salarié a pour vocation d'inciter les travailleurs indépendants, les gérants de SARL exerçant seuls leur activité ainsi que certaines structures à but non lucratif (mutuelles, associations régies par la loi de 1901 bénéficiant d'un agrément préfectoral, groupements d'employeurs artisans ou agriculteurs, coopératives d'utilisation du matériel agricole) à embaucher leur premier salarié. S'il est exact que cette mesure n'a pas pour vocation de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en difficulté ou de jeunes dépourvus d'une qualification professionnelle, contrairement aux contrats de retour à l'emploi ou aux dispositifs de formation en alternance, la situation envisagée par l'honorable parlementaire n'a auparavant jamais été signalée au ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et n'est pas apparue au travers des études qualitatives menées sur l'utilisation de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10935

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 583

Réponse publiée le : 21 novembre 1994, page 5798